



Monsieur Mathieu Clerc
Député
Rue du Rhône 30
1994 Aproz



Mathieu.clerc@parl.vs.ch

Notre réf. DMTE / SPCR

Votre réf.

Date 22 avril 2021

Question écrite - Rhône 3 versus proposition citoyennes?

Monsieur le député,

En date du 10 février 2021, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite par laquelle vous invitiez le Conseil d'Etat à répondre à des questions en lien avec l'objet cité en marge et auxquelles nous répondons par la présente.

Nous partageons vos préoccupations concernant le rôle social des campings et l'importance des démarches participatives pour l'établissement des dossiers.

Concernant le cas spécifique du camping Sedunum, il est situé sur les communes de Conthey et de Sion et se trouve dans l'emprise du Plan d'aménagement de la 3^e correction du Rhône (PA-R3), validé en 2016 par le Conseil d'Etat. De plus, son statut est précaire car partiellement situé en zone forêt.

Afin de trouver une solution à ce type de situation, nous menons deux actions distinctes et coordonnées.

D'une part, le Service du Développement Territorial (SDT) encourage vivement les communes à mener des réflexions à l'échelle supra-communale, dans le cadre de l'élaboration de plans directeurs intercommunaux, en vue de compléter au besoin l'offre existante en campings résidentiels, mixtes ou de passage et à prendre les mesures de planification nécessaires au niveau communal afin de maintenir et/ou créer un camping sur leur territoire. Le canton peut les soutenir dans cette démarche via les moyens relevant de la planification territoriale ou de la nouvelle politique régionale.

D'autre part, le Service de la protection contre les crues du Rhône (SPCR) met tout en œuvre pour relocaliser le camping dans le cadre de la Mesure prioritaire de Sion, qui a pour but de développer le projet de détail de la correction du Rhône pour les 14 km de fleuve situés entre la Lienne et la Lizerne.

Ainsi, plusieurs variantes de relocalisation sont envisagées et en cours de développement dans le but d'éviter une expropriation. Il s'agit en particulier de :

1. La relocalisation du camping sur le Lac des Ecussons situé au nord du camping actuel. Cette variante, prévue initialement dans le PA-R3, prévoit le comblement partiel du lac avec les matériaux qui seront générés par les travaux de correction du Rhône, ainsi que la renaturation du solde des rives du lac. Après consultation des services cantonaux et

fédéraux concernés, il s'avère que cette variante ne respecte pas les législations environnementales fixant les conditions permettant le comblement d'un lac, celui-ci n'étant pas admis pour la relocalisation d'un camping.

2. Une alternative au comblement du lac des Ecussons est en cours d'analyse. Celle-ci consiste à utiliser uniquement les surfaces aux abords du lac pour l'implantation du camping. Au vu de la surface très limitée à disposition seule une partie du camping actuel pourrait y être relocalisée. De plus, la proximité de l'autoroute et la topographie des lieux rend complexe l'implantation des infrastructures nécessaires à l'exploitation d'un camping.
3. Une dernière variante de relocalisation du camping est actuellement à l'étude dans le secteur situé à l'Est du lac des Ecussons sur des parcelles propriété du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et de l'Office fédéral des routes (OFROU). Cette variante implique le déplacement des bâtiments militaires qui s'y trouvent, l'adaptation des raccordements routiers de la route des Ecussons à la route d'Aproz, ainsi qu'une coordination avec le projet de nouvelle route de débord entre l'A9 et le lac des Ecussons. Cette variante permettrait le déploiement du camping sur une zone de plus de 2 hectares en connexion avec le lac des Ecussons, dont les rives seront également renaturées dans le cadre de R3. Des démarches sont en cours pour viabiliser cette variante, en particulier auprès du DDPS pour acquérir les parcelles nécessaires, mais également auprès du Service de la mobilité pour les adaptations routières induites.

Concernant l'implication de la population, elle fait partie de la démarche participative mise sur pied dans le cadre de la mesure prioritaire de Sion (MP Sion) qui définit les aménagements de la 3^e correction du Rhône dans le secteur du camping Sedunum. De nombreuses séances ont ainsi eu lieu avec l'exploitant du camping et les représentants des communes de Conthey et de Sion. Bien que l'échelle de la 3^e correction ne permette pas de mobiliser l'ensemble des concernés pour l'établissement des solutions, nous restons à l'écoute de toute option proposée.

En vous remerciant de votre question et en espérant vous avoir apporté la réponse et informations souhaitées, nous vous présentons, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire